



## Description

**LE PROGRAMME PROPOSE DES VISITES A DOMICILE D'UN PSYCHOLOGUE, D'UN ERGOTHERAPEUTE OU D'UN CASE MANAGER.**

Ce projet permet l'intervention de professionnels à domicile pour accompagner les familles dans la compréhension de la maladie et la mise en place d'un réseau adapté ayant pour objectif le maintien à domicile.

## Modalité d'accès et déroulement

La participation du patient et de son aidant dans le programme nécessite une prescription médicale, une vignette de mutuelle et le consentement à l'utilisation du BelRAI.

Chaque professionnel est activé en fonction des besoins et réalise au maximum 7 visites de 2 heures.

Ce programme est **GRATUIT**

En partenariat avec



## Votre SOUTIEN est CAPITAL

Pour apporter des solutions concrètes aux personnes malades et à leurs proches, il faut agir au quotidien !

### Aidez- nous !



Vous pouvez nous aider en faisant un **DON** (déductible fiscalement à partir de 40 €)  
IBAN : BE66-0682-4334-5543  
BIC : GKCCBEBB



Devenez **MEMBRE ADHÉRENT** (15€) pour faire partie de notre communauté et bénéficier de nos services :  
BE66-0682-4334-5543  
« nom + adhésion »



## Alzheimer et maladies apparentées

## Contact et information



Alzheimer Belgique asbl  
Cours Saint Michel 100 Bte 9  
1040 Bruxelles



02/428 28 10



info@aalz.be



**Aide et Soutien aux Aidants Proches et aux Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés (ASAPP)**



## L'ergothérapeute

Il soutient la personne malade à rester autonome dans ses activités de la vie quotidienne, en adaptant l'environnement physique et social.

En fonction des situations :

- ✓ il évalue les capacités préservées et les difficultés rencontrées
- ✓ il recueille les centres d'intérêts de la personne malade tout en tenant compte des besoins de l'aidant
- ✓ il construit et mobilise un réseau d'aides
- ✓ il propose des aménagements; raisonnables pour apporter des repères ou la sécurité nécessaire
- ✓ il apporte aux aidants des pistes et des outils pour communiquer mais aussi pour prendre soin de soi



## Le psychologue

En fonction des situations :

### Pour la personne malade

- ✓ il l'accompagne dans l'acceptation du diagnostic
- ✓ il valorise ses capacités, encourage la réalisation d'activités et la soutenir dans son identité
- ✓ il lui offre un espace d'écoute
- ✓ il lui explique les symptômes et lui apporte des pistes pour le quotidien

### Pour l'aidant proche

- ✓ il évalue et soutient les difficultés rencontrées
- ✓ il repère les signes d'épuisement et envisage des solutions pour prendre du répit
- ✓ il donne des clés pour soutenir la relation



## Le case manager

C'est la personne référente pour la personne malade et son aidant.

En fonction des situations :

- ✓ il prend en compte les symptômes de la maladie, les ressources de la personne et de son aidant, leur environnement et leurs besoins sociaux, ainsi que la manière dont ils vivent la situation
- ✓ il crée ou renforce un réseau adapté, facilite la communication entre les intervenants dans la situation et la famille
- ✓ il aborde les questions liées à l'évolution de la maladie et introduit des réflexions sur les soins, la protection juridique et les décisions anticipées